

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 juin 2016

OBJET :
**Participation des familles à
l'ALSH «Les Lutins»**

Rapporteur : M. SAPIRSTEIN
Délibération n° 18

EXPOSE DES MOTIFS

La délibération en date du 15 décembre 2014 fixait la participation financière des familles pour l'accueil de loisirs «Les Lutins» en tenant compte des revenus conformément aux conventions d'objectifs et de financement (prestation de service) signées avec la CAF.
Les tarifs étaient définis comme suit :

Tarif mercredis :

RESSOURCES MENSUELLES DU MENAGE		POUR LA ½ JOURNEE AVEC REPAS	
		Ascéen	Extérieur
0 €	1 100 €	8,62 €	19,90€
1101 €	2 000 €	8,88 €	19,90€
2001 €	3 000€	9,13€	19,90€
Supérieures à 3 000 €		9,38 €	19,90€
RESSOURCES MENSUELLES DU MENAGE		POUR LA ½ JOURNEE SANS REPAS	
		Ascéen	Extérieur
0 €	1 100 €	4,97€	13,60€
1101 €	2 000 €	5,22€	13,60€
2001 €	3 000 €	5,48€	13,60€
Supérieures à 3 000 €		5,73€	13,60€

Tarif vacances scolaires :

RESSOURCES MENSUELLES DU MENAGE		POUR LA JOURNEE SANS REPAS	
		Ascéen	Extérieur
0 €	1100 €	12,18€	19,90€
1101 €	2000 €	12,58€	19,90€
2001€	3000 €	12,78€	19,90€
Supérieures à 3 000 €		13,09€	19,90€

Forfait vacances :

RESSOURCES MENSUELLES DU MENAGE		FORFAIT SEMAINE (semaine de 5 jours)		
		Ascéen		Extérieur
		Tarif normal	Forfait	
0 €	1 100 €	60,90€	55,26€	99,50€
1101 €	2 000 €	62,90€	56,63€	99,50€
2001 €	3 000 €	63,90€	57,55€	99,50€
Supérieures à 3 000 €		65,45€	58,92€	99,50€

Garderie du matin : 1, 25 € tarif unique

Garderie du soir : 1,50 € tarif unique

Les tranches de facturation sont actuellement calculées à partir de l'avis d'imposition mais celui-ci ne reflète pas l'exacte réalité de la situation des familles.

Il y a lieu d'actualiser les tarifs ainsi que les modalités d'attribution des tranches pour les ménages.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la nouvelle tarification de l'ALSH « Les Lutins » ci-dessous qui sera appliquée dès la rentrée scolaire de septembre 2016 ainsi que le mode d'attribution des tranches de facturation non plus basées sur l'avis d'imposition mais sur le quotient familial de la CAF ou de la MSA.

Tarif mercredis :

Quotient familial du ménage		Pour la ½ journée			
		Avec repas		Sans repas	
		Ascéen	Extérieur	Ascéen	Extérieur
0	200	8,60 €	20,00€	5,00€	13,60€
201	400	8,70 €	20,00€	5,05€	13,60€
401	600	8,80 €	20,00€	5,15€	13,60€
601	800	8,90 €	20,00€	5,25€	13,60€
801	1000	9,00 €	20,00€	5,35€	13,60€
1001	1200	9,10 €	20,00€	5,45€	13,60€
1201	1400	9,20 €	20,00€	5,55€	13,60€
1401	1600	9,30 €	20,00€	5,65€	13,60€
1601	1800	9,40 €	20,00€	5,75€	13,60€
Supérieur à 1800		9,50 €	20,00€	5,85€	13,60€

Tarif vacances scolaires :

Quotient familial du ménage		Pour la journée avec repas	
		Ascéen	Extérieur
0	200	12,20 €	20,00€
201	400	12,30 €	20,00€
401	600	12,40 €	20,00€
601	800	12,50 €	20,00€
801	1000	12,60 €	20,00€
1001	1200	12,70 €	20,00€
1201	1400	12,80 €	20,00€
1401	1600	12,90 €	20,00€
1601	1800	13,00 €	20,00€
Supérieur à 1800		13,10 €	20,00€

Le tarif « journée avec nuitée » appliqué lors des mini-camps est le double du tarif « journée avec repas », conformément à la délibération en date du 7 décembre 2015.

Forfait vacances :

Quotient familial du ménage		Forfait semaine (semaine de 5 jours)		
		Ascéen		Extérieur
		Tarif normal	Forfait	
0	200	61,00 €	54,90 €	100,00€
201	400	61,50 €	55,35 €	100,00€
401	600	62,00 €	55,80 €	100,00€
601	800	62,50 €	56,25 €	100,00€
801	1000	63,00 €	56,70 €	100,00€
1001	1200	63,50 €	57,15 €	100,00€
1201	1400	64,00 €	57,60 €	100,00€
1401	1600	64,50 €	58,05 €	100,00€
1601	1800	65,00 €	58,50 €	100,00€
Supérieur à 1800		65,50 €	58,95€	100,00€

Le tarif des garderies matin (7h30 à 8h30) et soir (17h30 à 18h30) sera de 1 euro par accueil et par enfant.

- Il est rappelé que les enfants de Dommartemont scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires de la commune bénéficient du tarif Ascéen pour le Centre d'Accueil Collectif des Mineurs.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 24 juin 2016.

Pour Extrait



Michel BREUILLE,
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Breuille', is written over the printed name of the Mayor.

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	10 juin 2016
- Convocation distribuée les :	10 juin 2016
- Affichage du compte-rendu le :	24 juin 2016
- Affichage du procès-verbal le :	23 septembre 2016

PRESENTS

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, M. CAUSERO
Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME SIMONNET à M. LAURENT
- MME GEORG à M. MARSON
- M. DI TOMMASO à M. PERNOSSI
- MME POYDENOT à M. CAUSERO

EXCUSEE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME PAGELOT

Pour extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**